



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 06 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents (11) : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : M. CHARBEIX à Mme JEAN

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Elodie CHARRIERE est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le contrôle de légalité a signifié à la mairie une erreur dans la saisie du budget. En effet, la provision pour les amortissements n'a pas été créditée sur le bon chapitre.

Il est nécessaire de régulariser en procédant à un virement de crédit, comme en suivant :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
68 Opération réelle	6817	Dotation aux amortissements et provisions	- 6 652,96 €
042 Opération d'ordre	6817	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	+ 6 652,96 €

Vote : approuvé à l'unanimité.

2 – Reprise de provision pour créances douteuses

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

L'état des provisions cumulées s'élève à 13 218,82€. Le montant des créances douteuses s'élevant, en réalité à 12 973,12€, la commune doit ajuster en procédant à une reprise de provision de la différence soit 245,70€ arrondie à 245€. Cette recette est inscrite au budget primitif 2025 mais il faut malgré tout prendre une délibération pour acter la décision.

Vote : approuvé à l'unanimité.

3 – Demande du fonds de concours Solidarité (GrandAngoulême)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le budget prévoit le renouvellement du mobilier scolaire et du matériel technique de la cuisine scolaire. Une demande de fonds de concours Solidarité de GrandAngoulême va être déposée à hauteur de 10 000 euros, avec engagement de la commune de ne pas solliciter ce dispositif l'année prochaine.

Les dépenses sont estimées à :

6 005,52 euros HT pour l'achat de 72 chaises pour les classes élémentaires,
- 24 534,00 euros HT pour l'achat du matériel de la cuisine scolaire.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4 – Suppression et création d'un poste au service administratif suite à un avancement de grade (adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Grâce à son ancienneté, l'agent communal peut prétendre à un avancement de grade. Madame le Maire propose de créer le poste sur le nouveau grade et de supprimer l'ancien à compter du 1^{er} juillet 2025.

Vote : approuvé à l'unanimité

5 - Suppression et création d'un poste au service scolaire suite à un avancement de grade (adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Grâce à son ancienneté, l'agent communal peut prétendre à un avancement de grade. Madame le Maire propose de créer le poste sur le nouveau grade et de supprimer l'ancien à compter du 1^{er} juillet 2025.

Vote : approuvé à l'unanimité

6 - Suppression et création d'un poste au service espaces verts et voirie suite à un avancement de grade (adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Grâce à son ancienneté, l'agent communal peut prétendre à un avancement de grade. Madame le Maire propose de créer le poste sur le nouveau grade et de supprimer l'ancien à compter du 1^{er} juillet 2025.

Vote : approuvé à l'unanimité

7 - Avis de la commune sur le Plan Local d'Urbanisme valant Plan de Mobilité (PLUi-M)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle les différentes ambitions du PLUi-M ainsi que ses axes.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le PLUi-M de GrandAngoulême.

Le groupe de travail « PLUi » qui s'est réuni le 26 mai 2025 propose de faire plusieurs ajustements concernant les éléments suivants :

➡ Modification des parcelles concernées par un emplacement réservé au bénéfice de la commune :

- Emplacement réservé n°2 : uniquement les parcelles section H n°170 et 171,
- Emplacement réservé n°3 : ajouter pour partie les parcelles C 675 et 674,
- Emplacement réservé n°10 : remplacer la parcelle A 60 par une partie de la parcelle A 407.

➡ Demande de modification de zonage :

- Parcelles section AB n°8 et 9 actuellement en zone N : les élus souhaiteraient les passer en zone UB car elles sont dans une dent creuse dans la rue et que la commune manque de logements dans le bourg,
- Parcelle section D n°772 actuellement en zone A et UHa : au vu de la voie d'accès les élus souhaiteraient qu'elle soit entièrement classée en zone A.
- Parcelles section C n°600, 783 et 870 actuellement en zone UB : au vu de la proximité des bâtiments classés en zone UX et l'aménagement trop important de la voirie, les élus souhaiteraient qu'elles soient classées en zone N. De plus le terrain est en pente et le sous-sol est impropre à la construction puisque du remblai a été mis sur la parcelle,
- Parcelle AB 500 actuellement classée en zone U : au vu du projet en cours, les élus souhaiteraient qu'un sondage soit réalisé pour déterminer le caractère humide ou non de cette parcelle puisqu'elle jouxte la parcelle AB 378 classée en zone humide dans le PLUi.

Le groupe de travail « PLUi » fait la demande de compléments suivants :

- L'ajout de 8 emplacements réservés au bénéfice de la commune,
- L'ajout d'un bâtiment pouvant changer de destination,
- L'ajout de 17 éléments concernant des lavoirs, croix et calvaire pour compléter l'inventaire du petit patrimoine réalisé par GrandAngoulême.

Vote : approuvé à l'unanimité.

8 - Acquisition de la parcelle cadastrée AB 64 « rue des Grandes Terres »

Rapporteur : M. Pascal MORELET

Un rendez-vous de bornage a eu lieu jeudi 05 juin avec M. FRACHISSE pour délimiter l'emprise entre les parcelles concernant la salle polyvalente et la sienne. M. FRACHISSE a fait une proposition de vente de sa parcelle de 230 m² pour la somme de 3 000€. Il garderait le bâti. Cette parcelle est en zone constructible et pourrait être aménagée en aire de jeux pour le RPE-LAEP qui n'a aucun espace extérieur pour les enfants.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Tarifs de la salle polyvalente** : la commission finance s'est réunie la semaine dernière pour travailler sur les nouveaux tarifs de la salle polyvalente suite au nouvel aménagement avec des prix différents pour les habitants de la commune, les habitants hors commune, les associations communales et les associations hors commune. Après un comparatif avec les autres communes, il a été constaté que ce n'était pas gratuit pour les associations communales au bout d'un certain nombre de manifestations. Les tarifs seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Laurence RODRIGUEZ soulève le problème de l'état des lieux. Qui réalisera l'état des lieux ? L'agent en charge de la location de la salle polyvalente ou les agents en charge de l'entretien des locaux. Mme CHARRIERE souhaiterait que le même agent soit en charge de l'état des lieux d'entrée et de sortie. Les élus souhaitent augmenter la valeur des cautions du fait des travaux.

- **Point travaux salle polyvalente** : l'enrobé sera réalisé le 26 juin si la météo le permet. Le planning des travaux est tenu. La pose de la faïence et les peintures sont en cours. Le menuisier bois est attendu pour la mise en place de certaines finitions. Visite des pompiers pour la commission sécurité avant ouverture début d'août. Il faudra augmenter la puissance du compteur électrique. Le matériel de cuisine doit être commandé très prochainement.

- **Devis demandés à la SCOTPA** : M. MORELET rend compte des demandes de devis en cours
 - Création d'un escalier d'accès au hangar et un élargissement du trottoir entre la place de la Clef d'Or et le hangar,
 - Création d'un terrain de pétanque sur 600 m². Le devis est très onéreux. Les élus demandent un nouveau devis avec des travaux plus simples,
 - Reprise du talus qui s'est écroulé au terrain de foot,
 - Travaux d'aménagement de la défense incendie sise « Les Forges »,
 - Aménagement du terrain Gouguet en place de parking pour avoir un ordre d'idée du coût.

- **Soirs bleus** : Mme GAUTIER-MARANDAT annonce qu'ils auront lieu le 16 juillet à 17h30 (spectacle participatif avec 8 duos parent/enfant de la compagnie « Presque Siamoises » organisée avec le RPE-LAEP) et à 20h30 (DIYAFASO groupe musical).

Le food-truck « La fille du Nord » et les glaces italiennes seront présents. Le C.A.D. assurera la buvette et la vente de sandwiches.

La scène sera montée pour la kermesse de l'école le 25 juin 2025 puis démontée le 02 juillet à 14h00 avec l'aide des enseignants, membres de l'APE et des agents communaux pour être remontée sous le préau pour les Soirs Bleus. Certains élus aideront le jeudi matin au démontage.

- **Distributeur de Pizzas** : Mme RODRIGUEZ demande des explications car le distributeur ne fonctionne plus. La mairie n'a reçu aucune information à ce sujet. M. MORELET explique qu'a priori il y aurait des

problèmes au niveau de la maison mère (redressement). Madame le Maire les contactera pour obtenir une réponse plus précise.

➔ **Travaux de voirie – programme de voirie 2025** : début des travaux pour la « route du Signal » à La Côte le 10 juillet 2025.

M. REDON demande si des panneaux « vous n'avez pas la priorité » rue de la Poterie et à Cloulas peuvent être installés très rapidement. Madame le Maire répond qu'elle prendra contact avec l'ADA de la Rochefoucauld car ce sont des routes départementales.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,
Elodie CHARRIERE



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

